



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 30

Affiché le 16 juillet 2009

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2009.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2009.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000069

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Signature d'une convention de versement d'indemnités d'occupation consécutive à la mise à disposition à titre précaire d'un local à la société LAUDOV.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000070

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer une convention de versement d'indemnités avec la SCI LAUDOV consécutive à la mise à disposition d'un local sis 19 rue Victor Hugo.

La SCI a bénéficié du local du 1^{er} avril au 30 juin 2009 et va rembourser à la Commune propriétaire la somme de 4 949,50 €.

4° - Signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire d'un logement avec Mme Françoise D'HOOOGHE.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 09/000071

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer une convention de mise à disposition d'un logement avec Mme Françoise D'HOOOGHE, enseignante au sein de l'école primaire DESNOS.

Cette convention permettra à l'occupante de bénéficier de son logement à titre précaire jusqu'à son départ à la retraite soit environ deux ans, période pendant laquelle elle paiera une redevance calculée d'après la valeur locative cadastrale avec remboursement des fluides consommés.

5° - Mise à jour de la dotation des agents en vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000072

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la mise à jour de la dotation des agents municipaux en vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

Les modifications apportées concernent la Police municipale (gilet pare-balles), les agents du service des sports et la tenue de représentation des chauffeurs du garage.

6° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité auprès du SIPPAREC.

Rapporteur : M. DROUVILLE

Délibération n° 09/000073

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité auprès du SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication.

7° - Avis sur le projet d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le territoire Marne Confluence et la composition d'une Commission Locale de l'Eau (CLE).

Rapporteur : Mme GAUDELET

Délibération n° 09/000074

Le Conseil municipal a émis, **à l'unanimité**, un avis favorable sur le projet d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le territoire « Marne Confluence » concernant la Commune ainsi que sur le projet de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le principe d'une représentation communale en son sein.

8° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour lancer des études en vue de constituer un dossier d'acquisition par la Commune des terrains nécessaires à la réalisation d'un projet d'aménagement urbain au 28-30, rue Gabriel Péri.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000075

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à la majorité par 27 voix pour (groupe « Charenton Demain ») et 7 abstentions (groupes « Réunir pour Changer » et « Charenton en Mouvement »)**, à lancer des études afin de constituer un dossier d'acquisition par la Commune de terrains après déclaration d'utilité publique.

Les terrains objets de la présente délibération concernent la réalisation d'un projet d'aménagement urbain au 28-30 rue Gabriel Péri.

9° - Elaboration et mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Souhait de la ville de Charenton-le-Pont en vue d'être consultée sur le projet.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000076

Le Conseil municipal a demandé, **à l'unanimité**, à être consulté lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris en application de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme qui donne cette possibilité aux communes limitrophes.

10° - Présentation du rapport d'activité 2008 relatif à la Délégation de Service Public confiée à la Société VINCI PARK pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 09/000077

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2008 transmis par la société VINCI PARK dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

11° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France pour la réalisation des opérations prévues dans le Plan de Déplacement des Collèges.

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 09/000078

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France pour la réalisation des opérations prévues dans le Plan de Déplacement des Collèges.

Le Collège de La Cerisaie fait partie des 11 établissements pilotes du département pour la mise en œuvre de ce plan orchestré par le Conseil Général du Val de Marne.

Le Lycée Robert Schuman bénéficiera des aménagements prévus ce qui autorise la Commune à demander une participation financière au Conseil Régional.

12° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football (F.F.F.) pour l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Henri Guérin.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000079

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Henri Guérin.

Le gazon naturel actuel est particulièrement endommagé en raison de son utilisation intensive et ce nouveau revêtement permettra une pleine utilisation pour toutes les pratiques (compétition, entraînement, activités scolaires,...).

13° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) pour l'aménagement de terrains synthétiques aux stades Henri Guérin et Charentonneau.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 09/000080

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter des subventions auprès du Centre National de Développement du Sport pour l'aménagement de terrains synthétiques aux stades Henri Guérin et Charentonneau.

Les motivations de cette demande sont identiques à celles du point précédent.

14° - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la mise en accessibilité de la rue Marcellin Berthelot en faveur des personnes à mobilité réduite.

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 09/000081

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à demander une subvention au titre de la réserve parlementaire à Monsieur Christian Cambon, Sénateur du Val de Marne.

Cette subvention de 20 000 € sera destinée au financement des travaux de mise en sécurité de la rue Marcellin Berthelot réalisés afin d'améliorer la circulation des piétons et de rendre les trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

15° - Modification du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000082

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la modification du tableau des emplois permanents en créant les postes suivants :

4 Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe

1 Ingénieur

1 rédacteur principal

1 rédacteur chef

2 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe
1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
1 Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe
1 Assistant socio-éducatif principal
1 Educateur des activités physiques et sportives hors classe
1 Infirmière de classe supérieure
1 Agent social de 1^{ère} classe
1 Asem principal de 2^{ème} classe
1 Adjoint technique 2^{ème} classe

16° - Participation financière de la Commune pour l'organisation des classes transplantées de l'école privée Notre-Dame des Missions - Année 2009.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 09/000083

Le Conseil municipal a approuvé , à la majorité par 27 voix pour (groupe « Charenton Demain ») et 7 voix contre (groupes « Réunir pour Changer » et « Charenton en Mouvement »), le versement d'une participation à l'école Notre Dame des Missions pour l'organisation des classes transplantées.

Le montant voté est de 84 € par élève charentonnais en classe élémentaire pour l'année scolaire 2008/2009 soit un montant total de 19 152 €.

17° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 4 à la convention concernant la prise en charge des résidents provenant du foyer-logement « Résidence Jeanne d'Albret » dans le cadre du PLAN BLEU.

Rapporteur : Mme FREYSZ

Délibération n° 09/000084

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n°4 à la convention de prise en charge des résidents du foyer-logement « Résidence Jeanne d'Albret dans le cadre du Plan Bleu signée avec le Syndicat Inter hospitalier « Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil et Assistance Publique des Hôpitaux de Paris ».

18° - Présentation du rapport annuel 2008 de la Commission Ville et Handicap.

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 09/000085

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2008 de la Commission Ville et Handicap présenté en application de l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fin de séance : 21 h 10